

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 7 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Jérôme Darribère, Président de séance

## DÉLIBÉRATION – CA-2022-ELE-UPEC-01

RENDUE EXÉCUTOIRE LE 07 SEP. 2022

Date de transmission : 07 SEP. 2022

Date de réception rectorat : 07 SEP. 2022

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC  
Direction des Affaires Juridiques et Générales  
61, Avenue du Général de Gaulle  
94010 CRÉTEIL Cedex  
Tél. : 01.45.17.10.31

## ÉLECTION À LA PRÉSIDENTIE DE L'UNIVERSITÉ

- VU** le Code de l'éducation, notamment son article L.712-2 ;  
**VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 5 juillet 2022, et notamment son article 21 ;  
**VU** le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) du 5 juillet 2019 ;  
**VU** l'arrêté 2022-ELE-UPEC-11 portant organisation de l'élection à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ;  
**VU** le(s) procès-verbal(aux) de déroulement et de dépouillement du scrutin du 7 septembre 2022 ;

Considérant, au premier tour du scrutin, le

|                                                    |    |
|----------------------------------------------------|----|
| Nombre d'électeurs                                 | 32 |
| Nombre de votants                                  | 32 |
| Nombre d'enveloppe dans l'urne                     | 32 |
| Nombre d'émargements                               | 32 |
| Nombre de bulletins blancs, nuls, enveloppes vides | 4  |
| Nombre de suffrage exprimés                        | 28 |

Les candidats ont reçu :

Monsieur Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ 28

### ARTICLE 1 :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) réuni en formation plénière le 7 septembre 2022 a, à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés, élu **Monsieur Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ**, en qualité de Président de l'Université, à compter du 7 septembre 2022.

### ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Fait à Créteil, le 7 septembre 2022

Le Président de séance

*J. Darribère*

Monsieur Jérôme DARRIBÈRE